Écoles d’arts publiques: la Cour des comptes pointe un manque de diversité et un faible taux d’insertion des diplômés

25/02/2021 à 12h58



Dans un rapport au vitriol publié le 20 janvier 2021, la Cour des comptes dresse un état des lieux de l’enseignement supérieur en arts plastiques.

Faible taux d’insertion professionnelle, sélection sociale et manque de diversité, formations qui coûtent cher à la collectivité, mutualisations insuffisantes entre établissements… Dans un rapport au vitriol publié le 20 janvier 2021, la Cour des comptes dresse un état des lieux de l’enseignement supérieur en arts plastiques. Sont ainsi passées au crible la dizaine d’écoles nationales (l’Ecole nationale supérieure des beaux-arts, l’Ecole nationale supérieure des arts décoratifs…) placées sous la tutelle du ministère de la Culture, et les 34 écoles territoriales sur lesquelles il exerce une tutelle pédagogique.

Les 11 000 étudiants qui sont formés actuellement dans ces 44 écoles devraient être mieux suivis à leur sortie, estiment les magistrats de la rue Cambon. Ceux-ci rappellent que leur taux d’insertion professionnelle est estimé à 80 % trois ans après

l'obtention du diplôme. Ce *«résultat est d'autant plus décevant au regard de l'exigence et du coût des formations que les revenus tirés de leur activité par les artistes plasticiens apparaissent particulièrement bas et souvent inférieurs au seuil de pauvreté»*. En effet, 62 % des jeunes actifs issus de la filière arts plastiques touchent moins de 15 000 euros par an, selon une enquête du ministère de la Culture….

Le coût annuel de formation pour la collectivité et par étudiant est de l'ordre de 18 000 euros pour les Beaux-Arts et les Arts décoratifs de Paris. Trop onéreux pour la Cour des Comptes alors que *«les taux d'insertion des étudiants en arts plastiques à l'université apparaissent plutôt meilleurs. Ceux des établissements privés qui assurent un suivi étroit et constant de leurs diplômés se situent pour leur part à un niveau très supérieur»*, notent les magistrats.

Le rapport préconise d'intégrer l'insertion professionnelle comme une mission essentielle des écoles d'art. C'est l'objectif affiché des 166 écoles privées d'art disséminées en France et qui accueillent entre 15 000 et 20 000 étudiants actuellement. En témoigne l'École Émile Cohl à Lyon, un établissement qui délivre un diplôme visé par le Ministère de l'Enseignement Supérieur.

Dans les écoles privées, les frais de scolarité annuels s'élèvent entre 6 000 et 13 000 €. Elles sont de 8000 euros l'année à l'École Émile Cohl. Cet établissement revendique un taux de placement de ses diplômés de 100 %, un an après leur sortie d'école…

Mais *«les écoles d'arts plastiques relevant du ministère de la Culture se sont mises depuis plusieurs années à offrir des parcours en design en arts appliqués.*

> *Or la dimension professionnalisante, liée aux arts appliqués et au fait de travailler dans le cadre d'une commande, est*

> *absente de ces cursus. Au sein de ces formations, le plasticien travaille libre de toute contrainte.*

Cela crée de la confusion», affirme Dominique Beccaria, directrice générale de l'Ecole de Condé, une école privée qui forme au design, aux arts graphiques, à la photographie et aux métiers d'art….

Etudiant.Lefigaro